

# MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

## AVIS DE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2014 à afficher et à diffuser

### TECHNICIEN(NE) D'ART

#### Métiers et spécialités ouvertes :

- métiers du textile : spécialités tapissier garniture, rentrayeur en tapis, rentrayeur en tapisserie, artiste en dentelle, artiste licier ;
  - métiers de la céramique : spécialité unique ;
  - métier des végétaux : spécialité unique.

SESSION 2014

Catégorie B

**Postes à pourvoir** : 57 au total répartis par concours, par métiers et par spécialité ou étape de production de la manière suivante :

- concours externe : 31 postes pour :

- métiers du textile : 15 postes dont :
  - spécialité tapissier en garniture : 3 postes ;
  - spécialité rentrayeur en tapis : 2 postes ;
  - spécialité rentrayeur en tapisserie : 2 postes ;
  - spécialité artiste licier : 8 postes ;
  
- métiers de la céramique : 8 postes dont : spécialité unique dans les étapes de production suivantes :
  - technologie-chimie :
    - préparation chimique de couleurs, émaux, métaux précieux et formulation des pâtes : 1 poste ;
  
  - technologie-cuisson :
    - enfournement et cuisson : 2 postes ;
  
  - façonnage :
    - petit coulage : 1 poste ;
    - polissage-ajustage : 1 poste ;
  
  - décoration :
    - peinture : 2 postes ;
    - brunissage : 1 poste ;
  
- métiers des végétaux : 8 postes ;

- concours interne : 27 postes pour :

- métiers du textile : 8 postes dont :
  - spécialité tapissier en garniture : 2 postes ;
  - spécialité artiste en dentelle : 6 postes ;
  
- métiers de la céramique : 8 postes dont :
  - spécialité unique : 8 postes dans les étapes de production suivantes :
    - façonnage :
      - tournage : 1 poste ;
      - garnissage-découpage : 2 postes ;
      - polissage-ajustage : 1 poste ;
    - décoration :
      - émaillage : 1 poste ;
      - impression : 2 postes ;
      - pose de fond : 1 poste ;
  
- métiers des végétaux : 11 postes.

### **Conditions de candidature :**

**Concours externe :** ouvert, sans condition d'âge, aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

**Candidat interne :** ouvert, sans condition d'âge, pour chacun des métiers ou chacune des spécialités, aux fonctionnaires et aux agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours (1<sup>er</sup> janvier 2014).

### **Inscriptions :**

#### **En résumé**

**Inscription par internet :** du 11 mars 2014, 12 heures, heure de Paris, au 4 avril 2014, 17 heures, heure de Paris.

**Demande d'un dossier d'inscription papier :** du 11 mars 2014 au 4 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par envoi en recommandé simple.

**Retour des dossiers d'inscription papier :** le 10 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

**Retour de toutes les pièces justificatives et de trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune :** le 10 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

**Retour de la fiche de diplômes dûment complétée et signée pour les candidats externes (annexe 2) :** le 10 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

## En détail

Les candidats devront s'inscrire de préférence par internet du 11 mars 2014 à partir de 12 heures, heure de Paris, au 4 avril 2014, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante : <http://concours.culture.gouv.fr>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle (annexe 1). Les demandes de dossier d'inscription papier, les dossiers d'inscription dûment complétés et les pièces justificatives demandées pour l'inscription devront être envoyés obligatoirement par voie postale au :

Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels – Concours externe ou interne de technicien(ne) d'art en indiquant le métier et la spécialité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, (joindre trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune) :

- au plus tard le 4 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, en recommandé simple, pour la demande de dossier d'inscription papier ;
- au plus tard le 10 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour du dossier d'inscription complété ;
- au plus tard le 10 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi, par courrier simple (l'envoi avec accusé de réception est vivement conseillé), pour le retour des pièces justificatives.

Aucune demande de dossier d'inscription, aucun dossier, aucune pièce justificative postés hors délai ne seront pris en compte. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour s'inscrire afin d'être en mesure d'envoyer l'ensemble des documents indispensables.

### **Liste des pièces justificatives à fournir :**

Les candidats externes doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- la copie du baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 ;
- la fiche de diplômes dûment complétée et signée en annexe 2 ;
- trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune.

Les candidats internes doivent constituer un dossier de candidature comprenant :

- la copie de l'arrêté de nomination ou du contrat faisant apparaître la qualité aux fonctionnaires et aux agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale ;

- une fiche d'état des services justifiant la condition d'ancienneté d'au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- trois enveloppes de format 22,9 cm x 32,4 cm, timbrées à 2,30 euros chacune.

**A NOTER :**

Les personnes possédant la reconnaissance de travailleur handicapé et qui auraient besoin d'un aménagement d'épreuves devront fournir une photocopie de leur attestation délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH ex COTOREP) en cours de validité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois, établi spécifiquement pour ce concours. Ce certificat, établi par un médecin agréé, doit préciser le besoin et être adressé sous pli confidentiel si nécessaire.

La liste des médecins agréés du département de résidence personnelle ou administrative du candidat peut être obtenue auprès des bureaux de gestion de carrière du ministère de la culture et de la communication, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la préfecture du lieu de résidence personnelle ou administrative. Les frais de consultation des agents du ministère pourront être pris en charge par ce dernier sur présentation d'un justificatif.

Après l'inscription sur le site du ministère de la culture et de la communication, celui-ci adressera aux personnes s'étant déclarées travailleur handicapé un document intitulé « Certificat médical pour une demande d'aménagement d'épreuves » qui devra lui être retourné le 10 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Un autre document intitulé « Fiche d'honoraires » devra être retourné par le médecin agréé au bureau de l'action sociale du ministère de la culture et de la communication.

**Date et lieu de l'épreuve écrite d'admissibilité** : le 6 mai 2014 en région parisienne.

La date des épreuves pratique et orale d'admission sera communiquée aux candidats admissibles ultérieurement.

**Renseignements : MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Département du recrutement, de la mobilité et de la formation

Pôle recrutement et parcours professionnels

182, rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

<http://concours.culture.gouv.fr>

Gestionnaire : Roger CAMILE

Téléphone : 01 40 15 86 58

Courriel : roger.camile@culture.gouv.fr

# ANNEXE 1

## DEMANDE DE DOSSIER IMPRIME D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE ET AU CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Session 2014

Eléments à faire parvenir au Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations sociales - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation - Pôle recrutement et parcours professionnels - Concours externe ou concours interne de technicien(ne) d'art en indiquant le métier et la spécialité choisis - 182, rue Saint-Honoré - 75033 PARIS cedex 01, au plus tard le 4 avril 2014 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Je vous remercie de bien vouloir cocher les cases correspondantes à votre choix :

**Concours externe :**

**métiers du textile dont :**

- spécialité tapissier en garniture
- spécialité rentrayeur en tapis
- spécialité rentrayeur en tapisserie
- spécialité artiste licier

**métiers de la céramique dont :**

- spécialité unique dans les étapes de production suivantes :
  - technologie-chimie dont :
    - préparation chimique de couleurs, émaux, métaux précieux et formulation des pâtes
  - technologie-cuisson dont :
    - enfournement et cuisson
  - façonnage dont :
    - petit coulage
    - polissage-ajustage
  - décoration dont :
    - peinture
    - brunissage

**métiers des végétaux dont :**

- spécialité unique

**Concours interne :**

**métiers du textile dont :**

- spécialité tapissier en garniture
- spécialité artiste en dentelle

**métiers de la céramique dont :**

- spécialité unique
  - façonnage dont :
    - tournage
    - garnissage-découpage
    - polissage-ajustage
  - décoration dont :
    - émaillage
    - impression
    - pose de fond

**métiers des végétaux dont :**

- spécialité unique

(Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.)

IDENTIFICATION	ADRESSE A LAQUELLE SERONT EXPEDIEES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme <sup>1</sup> :	Résidence, bâtiment :
Nom de naissance :	N° :            Rue :
Nom d'usage ou d'épouse :	Code postal :  Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville :
	Pays :
	Téléphone fixe :
	Téléphone portable :
	Adresse électronique :

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

## ANNEXE 2

### CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

#### DECLARATION DE DIPLOMES

Attention : ce document doit être obligatoirement complété, signé et joint à  
votre dossier de candidature

Je, soussigné(e), Monsieur/Madame.....  
candidat(e) au concours externe de technicien(ne) d'art,  
Demeurant.....  
.....  
.....  
.....

Suis :

† titulaire des titres ou diplômes requis dont je joins la (les) photocopie(s) correspondante(s) :  
baccalauréat ou un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification  
reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le  
décret du 13 février 2007

† non titulaire du diplôme requis, mais je possède une expérience professionnelle dans la  
spécialité présentée d'au moins 3 ans à temps plein (article 6 du décret n° 2007-196 du 13 février  
2007). Je joins à ma demande tout document justifiant de mon expérience (attestations des  
employeurs, stages, contrats de travail...), après avoir complété le tableau ci-après :

(Vous n'êtes pas obligé de remplir l'ensemble des lignes du tableau)

Durée (du... au...)	Employeurs (coordonnées complètes)	Fonctions exercées / Niveau de qualification




---

**Fait à**

**, le**

**2014.**

**SIGNATURE**